Extrait du registre des délibérations Commission « Finances et affaires générales » Conseil municipal du 8 juin 2016 Séance du 30 mai 2016

A

Motion - Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024 - soutien à la ville de Paris et à la France

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mme GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etalent absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. LEMAIRE Pouvoir à : Mme CAPON

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :
 - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal ;

38

Nombre de conseillers en exercice :
Nombre de conseillers absents non représentés :

1

Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :

38

39

Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

Les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la ville de Creil est attachée.

La ville de Paris, s'est portée candidate pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été en 2024.

Au-delà de la ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays.

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombés positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine.

La ville de Creil souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Vous êtes appelés à voter.





60-21600174 608-DLRG160613001-DE ntena

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2121-29, Vu le courriel le l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalités en date du 19 mai 2016,

Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 30 mai 2016, Entendu le rapport de présentation,

Vole ordinaire :

Votants: 38

Pour: 37

Contre: 1

Abstention: 0

Décide à la majorité :

Article unique : d'apporter son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 0 9 JUIN 2016 Accusé réception de la Sous Préfecture de Sentis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le13106146 et publication ou notification le ... 13100/16. affiché le09 LCC LLC

CREIL, le 13/06/2016

partemental de l'Oise

Pour le Matre et par délégation Le Directeur Genéral des Services

Philippe RALUY

